La FSU ne peut que se féliciter aujourd'hui, qu'enfin, ce qui avait été décidé - reconnaissons le de manière un peu visionnaire - dans le cadre du dernier Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles et qui se termine dans quelques mois, soit enfin mis en œuvre.

En effet, d'importantes discussions débutent en région pour application de la loi du 5 mars sur la formation professionnelle. D'autres échanges ne sauraient tarder également dans le cadre de la future loi clarifiant l'organisation territoriale de la république, communément appelé acte 3 volet 2 de la décentralisation.

Si la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République de juillet 2013 et celle sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 confient bien à la région la responsabilité d'arrêter la carte des formations professionnelles initiales, cela doit se faire avec l'accord des deux recteurs. D'une certaine manière le travail accompli en commun pour l'élaboration du dernier Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, et les échanges réguliers et approfondis entre les deux rectorats et la région à l'œuvre depuis plusieurs années, apparaissent aujourd'hui comme ayant anticipé ou servi les nouvelles dispositions législatives! Pour autant, c'est la première fois que de manière formelle, et dans un même lieu, les avis et les échanges avec les organisations syndicales et patronales sur la carte des formations professionnelles vont avoir lieu. C'est, pour la FSU, cette voie qui doit être poursuivie tant au niveau de chacune des académies, qu'au plan régional.

Nous souhaitons aussi, à la FSU, que cette volonté d'échange et cette qualité dans le dialogue social continuent et s'appliquent à tous les dossiers. Néanmoins, ne cachons pas aujourd'hui que nous avons eu quelques craintes sur la mise en œuvre d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales représentatives en ce qui concerne, la convention dite de fonctionnement qui devra être présentée et adoptée dans chaque conseil d'administration des 181 EPLE de notre région après son adoption par l'assemblée plénière, mais surtout au sujet de la convention cadre de partenariat tripartite pour laquelle il aura fallu attendre le tout dernier moment pour avoir un échange avec les rectorats. Mais heureusement, la volonté commune d'aboutir à des documents équilibrés, et qui fassent un large consensus, a permis des échanges, certes bien trop tardifs pour certains, mais fructueux pour tous. Nous resterons très vigilants à ce que cette convention tripartite et les contrats entre EPLE et académie et la fiche région qui en découlent favorisent les partenariats dans le respect des compétences de chacun mais ne soient en rien un outil de décentralisation.

En revanche, les personnels que la FSU représente ici, sont très inquiets pour l'avenir de leurs métiers. En effet, il y a fort à craindre qu'ils subissent de nouvelles dégradations de leurs conditions de travail et de rémunération suite aux nombreuses annonces mettant en œuvre un plan d'austérité sans précédent pour les fonctionnaires. Ces craintes et ses mécontentements se sont fait entendre clairement jeudi dernier 15 mai par la grève et les manifestations qui ont rassemblé dans notre région des milliers de fonctionnaires et de collègues non titulaires dans la rue. De plus, la crise de recrutement des enseignants ne cesse de s'aggraver et des centaines de postes pourraient ne pas être pourvus aux concours de recrutement dans le premier comme dans le second degré, ce serait là une situation bien éloignée de la priorité affirmée par le gouvernement en faveur de la jeunesse et pour l'éducation. Craintes des personnels et des usagers quand des restructurations mettent en péril le service public. Nous souhaitons ici réaffirmer solennellement notre opposition au projet de restructuration des Centres d'Information et d'Orientation de l'aire marseillaise, projet qui laisse deux tiers du territoire de la ville sans implantation de CIO, qui ne peut donc que conduire à une désertion d'un territoire qui va être investi par les officines privée.

Pourtant l'élévation du niveau de qualification et la réussite de tous les élèves par les différentes voies de formation (générale, professionnelle et technologique) sont des objectifs auxquels tous les membres de la communauté éducative, de même que les différentes composantes des instances réunies aujourd'hui, sont attachées. Mais au delà c'est en conformité avec ce qui a été signé dans le Contrat PRDF, que les partenaires doivent viser l'élévation général du niveau de qualification de l'ensemble de nos jeunes en PACA. C'est un enjeu majeur pour notre société et pour l'avenir et c'est pour cela que nous le devons à la jeunesse de notre région et de ce pays. C'est aussi un bon moyen de former les futurs citoyens et de leur permettre l'exercice de la démocratie mise à mal ces derniers temps.